

CONTRAT de LOCATION DU PACK SUPER COUCHES N°

Le présent contrat de location est défini entre le client :

Nom - Prénom :

Adresse :

Tél :

Email :

et la société DouxDoubs située au 3 rue de la Cantine, 25260 Colombier Fontaine et déclarée au Registre du commerce n°8237659000021.

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la société « DouxDoubs » met à disposition deux packs de couches lavables pour l'usage exclusif par le client pour le change d'un enfant dont il a responsabilité.

Le présent contrat est prévu pour deux packs de couches lavables comprenant :

- Pack nouveau né :
 - ▶ 20 couches nouveau né

- Pack bébé :
 - ▶ 20 couches
 - ▶ 6 boosters (lange supplémentaire)
 - ▶ 1 sac de stockage

Montant mensuel : 65€

Caution valable pour les deux packs et ne sera pas rendue en cas d'achat du pack de couches nouveau né : (50% à 60% de la valeur réelle des couches) : 265€.

Livraison à domicile par colissimo : 10€

ou retiré à Colombier Fontaine au siège de DouxDoubs (gratuit) suivant votre lieu d'habitation.

Utilisé avant ?

- oui livré lavé et désinfecté
- non, votre pack est neuf

La date de mise à disposition du pack cinq couches est fixé pour le :

Conditions générales de location :

1. **Durée** : le présent contrat est prévu pour une durée de douze mois à partir de la date de mise à disposition définie ci dessus, résiliable au bout de huit mois de sans frais. Le client s'engage à régler à verser au cours de la location l'intégralité des douze mensualités, hors conditions de rachat anticipé ci dessous. Au delà de douze mois de location, le présent contrat est reconduit par tacite reconduction pour une durée de six mois et pour une mensualité de dix euros.
2. **Livraison et mise à disposition du pack super couches** : l'article en location, ainsi qu'un mode d'emploi, est envoyé après réception par « DouxDoubs » :
 - du règlement correspondant à la location du premier mois, et aux frais d'envoi (si nécessaire) et de la caution.
 - du présent contrat « signé par le client » en deux exemplaires.

Une copie du présent contrat « signé par DouxDoubs » signé par DouxDoubs est jointe au pack super couches. Seule la date de mise à disposition fixée ci dessus fait foi pour le présent contrat, en aucun cas « DouxDoubs » ne peut tenu responsable pour des délais ou retard dans la mise à disposition du pack super couches, occasionnés par LA POSTE ou par un retard dans la réception des éléments nécessaires à rétablissement du présent contrat mentionné ci dessus et ayant reculé la date de l'expédition.

3. **Etat de vétusté et refus de l'article proposé en location** : « DouxDoubs » a réservé un stock de couches lavables limité, mais disponible spécialement pour la location. A la réception du contrat signé par le client, DouxDoubs attribue un article pour le client, cet article peut être neuf ou d'occasion. « DouxDoubs » s'efforce de proposer des articles en très bon état, relavés et désinfectés.

A la réception de l'article par le client, celui ci peut le refuser s'il estime qu'il n'est pas conforme à ses attentes. Le client doit alors dans les deux jours qui suivent la livraison - la de livraison de la poste faisant foi - retourner le pack de cinq couches lavables COMPLET à ses propres frais à DouxDoubs en y adjoignant le présent contrat avec la mention « REFUS » signé et daté. Le chèque de caution et de la première mensualité, hors frais d'envoi initiaux, sera alors retourné au client. Au delà de ce délais, le client s'engage à accepter le pack de couches loué et à respecter le présent contrat dûment déjà signé par lui même.

4. **Résiliation du contrat avant la fin de l'échéance** :
Avant la fin du 12e mois : la résiliation est possible mais oblige le client à s'acquitter des huit premières mensualités hors conditions de rachat anticipé ci dessous. Le client devra prévenir de cette résiliation quinze jours avant la date d'échéance de la mensualité.

5. **Rachat pack de couches** : il est possible par le client de racheter le pack de couches qu'il loue :
- **Rachat des deux packs (nouveau-né et bébé) :**
 - **Avant le 6e mois: 150€ (caution déduite) + les 6 premières mensualités.**
 - **Rachat du pack nouveau-né :**
 - ***Pas de possibilité de rachat du pack nouveau né au delà de six mois de location. Au bout de six mois de location, il devra être restitué à DouxDoubs.***
 - **Avant le 3e mois: 240€ (caution déduite) + les 3 premières mensualités.**
 - **Entre le 3e mois et 6e mois : 60€ (caution déduite) + les 6 premières mensualités.**
 - **Rachat du pack bébé :**
 - ***Pas de possibilité de rachat du pack bébé avant six mois de location.***
 - **Entre le 6e mois et 12e mois : 100€ (caution déduite) + les 6 premières mensualités.**
 - **Au terme de la location : 60€ (caution déduite).**
6. **Changement de pack de couches** (passage du pack nouveau né au pack bébé) : le client s'engage à retourner à DouxDoubs le pack nouveau né dans un délais de trente jours à compter de la réception du pack bébé. Les frais liés à l'envoi seront remboursés sur la facture, et sur présentation d'un justificatif. Le montant maximum remboursable est celui en vigueur auprès de la poste en colissimo suivi. En cas de non réception, le client sera redevable de la somme forfaitaire de cent quatre vingt euros hors conditions d'achat.
7. **Retour de marchandise** : le client s'engage à retourner à ses propres frais le pack de couches à « DouxDoubs », la caution sera alors retournée au client après réception et si le lot de couches lavables a été entretenu correctement. En cas de vétusté aggravée, c'est à dire un taux de vétusté constaté bien supérieur à un usage et un entretien normal respectant les consignes d'entretien, DouxDoubs se réserve le droit d'appliquer un taux de vétusté supplémentaire applicable au remboursement total de la caution.
8. **Clause de non responsabilité** : en aucun cas et pour quelques raisons que ce soit « DouxDoubs » ne pourra être tenu responsable de problèmes de santé ou d'hygiène que pourrait avoir l'enfant dans le cadre de l'utilisation privée du pack de couches loué par DouxDoubs sous la responsabilité des parents, qu'il soit neuf ou d'occasion.
9. **Reconduction du contrat** : le contrat sera reconduit tacitement au bout d'un an, à compter du mois d'anniversaire du contrat initial.
10. **Révision tarifaire** : le client sera averti par courrier, minimum un mois avant la date d'anniversaire annuelle du contrat.

Pour accord :

Fait en double exemplaires.
à

Le

Signature client :

Signature DouxDoubs :